

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 3 mars 2015
à 9H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 3 mars 2015 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUÉRIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan



ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 3 mars 2015
à 9 H 30 à La Roche Bernard

7 HYDRAULIQUE :

Crues de l'hiver 2013-2014 sur le bassin de la VILAINÉ : retour d'expérience

Dans le cadre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), l'Instituton d'Aménagement de la VILAINÉ (IAV) a souhaité réaliser un retour d'expérience documenté des conséquences de ces crues. Pour cela, en partenariat avec les Préfectures, une enquête d'envergure a été engagée, sous forme d'un bilan communal des inondations adressé à 90 communes afin de collecter des informations précises sur le nombre, la nature et la localisation, des enjeux touchés par les 4 pics de crues de l'hiver 2013-2014. 77 commune sur 91 ont répondu à ce jour à cette enquête, soit un taux de réponse de 85% ;

On peut faire ressortir des réponses reçues les éléments suivants :

1. Rappels des évènements

Quatre pics d'inondations par débordement de cours d'eau durant l'hiver 2013-2014 :

- du 24 au 26 décembre 2013 ;
- du 2 au 9 janvier 2014 ;
- du 6 au 11 février 2014 et
- du 12 au 18 février 2014.

Des crues non exceptionnelles avec des périodes de retour comprises entre 5 et 50 ans.



2. Conséquences

- 90 communes affectées
- 110 reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle (Cat Nat). Certaines communes avec 4 reconnaissances Cat Nat
- 1100 inondations de logements dont environ 700 logements différents
- 140 inondations d'entreprises dont environ 90 entreprises différentes
- 80 inondations d'équipements publics dont environ 50 équipements publics différents
- 850 submersions de routes dont environ 450 routes différentes
- Des dysfonctionnements dans les réseaux d'énergie, de télécommunications et d'eau mais sans conséquences graves

Nota Bene :

Les comptages indiqués ci-dessus représentent un cumul sur les quatre pics d'inondations. Ainsi, si une même maison a été déclarée inondée 4 fois, les 4 inondations ont été comptabilisées. Il n'était guère possible de faire une analyse plus fine (par exemple, pour distinguer à l'échelle des parcelles les fréquences d'inondation), car le niveau de précision des réponses reçues était malgré tout relativement hétérogène suivant les communes.

1. Des perturbations sur le réseau routier

Les montées et descentes successives des eaux ont engendré des difficultés de circulation particulières sur le secteur de REDON. A certains moments, il n'était plus possible de franchir l'OUST de REDON à MALESTROIT. Ceci a engendré l'annulation de certains transports scolaires et la nécessité d'emprunter une déviation de 40 à 50 km. Les automobilistes ont exprimé leur mécontentement sur l'information fournie par les gestionnaires. Un travail collaboratif entre les Départements d'Ille et VILAINE, de Loire Atlantique et du Morbihan est en cours pour améliorer l'information aux usagers en période de crues sur ce secteur.

Outre le secteur de REDON, des difficultés de circulation sont survenues sur le bassin de l'ISAC (SAFFRÉ, BLAIN) lors de la crue du 24 au 26 décembre 2013 et sur la Route Nationale 24 entre RENNES et PLOËRMEL avec une inondation de la 2x2 voies au niveau de MORDELLES.

2. Gestion de crise : amélioration à poursuivre

Il a pu être constaté une amélioration dans la gestion de crise de la part de l'ensemble des acteurs impliqués : Préfectures, SDIS, Communes et associations de sécurité civile. Cependant l'implication des Communes reste inégale. 44% des communes affectées disposent d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et seules 18% l'ont activé. 3 Communes ont activé leur Réserve Communale de Sécurité Civile.

3. Information préventive à renforcer

31% des communes affectées par les inondations de l'hiver 2013-2014 ont rédigé leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné à informer la population de manière préventive.

4. Des interrogations sur la gestion des ouvrages hydrauliques

De nombreuses questions ont été posées par les SDIS, les Communes et les habitants sur la gestion hydraulique de la VILAINE et de ses affluents. Ceci doit inciter les gestionnaires des grands ouvrages à mieux informer sur leur rôle et leurs limites.

5. Retour d'expérience (REX) à bien documenté utilisable à l'avenir

Les informations collectées dans le retour d'expérience des crues de l'hiver 2013-2014 vont être capitalisées (recensement interservices des données collectées, bases de données des enjeux inondables) et pourront être mobilisées à chaque fois que nécessaire : analyse coûts-bénéfices d'un aménagement hydraulique, élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde, amélioration de la prévision des crues, réduction de la vulnérabilité...

→ *En annexe, la synthèse complète des bilans communaux présente ces résultats sous forme cartographique.*

Ces éléments ont été présentés à la Commission Locale de l'Eau du 5 février 2015 qui tient lieu de comité de pilotage du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Vilaine.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de cette compilation et analyse des bilans communaux des inondations de l'hiver 2013-2014 sur le bassin de la Vilaine.

Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT

Jean François GUERIN

